

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 5 juin 2024**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Dominic Bergeron	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
M. André Mongeau	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Normand Sénéchal (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant (virtuel)	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Pierre-Luc Normand	Directeur des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

M. Gabriel Dagenais	Vice-Président
M. Charles Perreault	
M. Pierre-Luc Tremblay	

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

388^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Bergeron :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 29 mai 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration le mercredi **5 juin 2024, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 **Ouverture de la séance**
- 2.0 **Prise des présences et constatation du quorum**
- 3.0 **Adoption de l'ordre du jour**
- 4.0 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024 (docs 4.0)**
- 5.0 **Affaires découlant des procès-verbaux**
- 6.0 **Période de questions – Public**
- 7.0 **Comité de parents**
- 8.0 **Direction générale (temps estimé : 20 minutes)**
 - 8.1 PEVR – suivi
- 9.0 **Gouvernance (temps estimé : 10 minutes)**
 - 9.1 Modification au procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2024 – Adoption (doc 9.1)
 - 9.2 Compte rendu du comité d'évaluation du directeur général – Information
- 10.0 **Service des ressources humaines (temps estimé : 5 minutes)**
 - 10.1 Résiliation du contrat d'engagement - personnel enseignant – Huis clos – Adoption (doc 10.1 et docs remis sur place)
 - 10.2 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information
- 11.0 **Service des ressources matérielles et du transport scolaire (temps estimé : 10 minutes)**
 - 11.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 - Actes d'établissement – Adoption (docs. 11.1)
- 12.0 **Service des ressources financières (temps estimé : 0 minute)**
 - 12.1 Compte rendu du comité de vérification – Information (Ajournement)
 - 12.2 Budget initial 2024-2025 et taux de la taxe scolaire – Adoption (Ajournement)
 - 12.3 Résultats financiers au 31 mars 2024 – Information (Ajournement)
- 13.0 **Service des ressources éducatives (temps estimé : 0 minute)**
 - 13.1 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – Adoption (Ajournement)
- 14.0 **Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 20 minutes)**
 - 14.1 Calendrier des séances 2024-2025 – Adoption (doc 14.1)
 - 14.2 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 9 avril et 26 juin 2024 – (Ajournement)
 - 14.3 Résolution pour l'abrogation ou une constatation d'abrogation de politiques – Adoption (doc 14.3)
 - 14.4 Amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école – Adoption (doc 14.4)

- 15.0 **Rapport d'activités de la direction générale – Information**
 16.0 **Affaires diverses**
 17.0 **Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024

389^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions - Public

Madame Marie-Josée Lebel, résidente de Sainte-Adèle, questionne une cible du Plan d'engagement vers la réussite (ci-après PEVR).

Celle-ci questionne la légitimité d'une cible à 50 % pour la participation des élèves à un projet pédagogique particulier au niveau secondaire. Mme Lebel demande comment les élèves et les parents ont été sondés.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique que dans le cadre des consultations requises pour l'élaboration du PEVR, de multiples groupes sont consultés, dont les conseils d'élèves de 4^e et de 5^e secondaire.

Des ateliers et des groupes de discussion ont été tenus. Les projets pédagogiques particuliers et la cible y étant reliée dans le PEVR ne sont pas ressortis comme un enjeu, tandis que l'offre parascolaire en dehors des heures de classe a été nommée.

Pour l'ensemble des instances consultées, dont le comité de parents, la cible de 50 % à atteindre afin que des élèves puissent profiter d'un programme pédagogique particulier n'était pas un enjeu.

La cible proposée n'a pas été un enjeu non plus lors des discussions relatives au projet éducatif au sein des écoles. Les projets pédagogiques particuliers doivent émaner de propositions d'enseignants avant d'être déposés au conseil d'établissement pour adoption.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'en vertu de l'état actuel des programmes pédagogiques particuliers, il était opportun d'envisager une cible visant à ce que 50 % des élèves aient accès à un programme pédagogique particulier. De plus, il peut y avoir une offre bonifiée grâce à activités parascolaires. La cible n'empêche pas les écoles d'aller au-delà de cette cible.

Mme Lamonde réaffirme qu'à chacune des étapes de la consultation effectuée, la cible proposée n'a pas été un enjeu et qu'il n'y a pas eu de commentaire négatif.

Mme Marie-Josée Lebel indique que la cible de 50 % aurait été diffusée tardivement tant au niveau du comité de parents que du conseil d'établissement de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Selon celle-ci, le président du comité d'élèves se serait positionné contre la cible de 50 % et les parents n'auraient pas été consultés en réalité.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le comité de parents était en accord avec la cible, tout comme le conseil d'établissement et le conseil d'administration.

Mme Lebel manifeste son désaccord.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, intervient afin de faire respecter les principes édictés de la période de questions.

7.0 Comité de parents

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, fait un compte rendu des travaux du comité de parents. Lors du comité s'étant tenu le 13 mai 2024, les sujets discutés avec la direction générale ont été notamment les suivants :

- La rentrée scolaire 2024-2025,
- Les dates des comités,
- Les plans d'actions des services,
- Les permutations des directions d'école,
- L'ajout d'une direction d'école adjointe,
- L'arrivée d'une nouvelle direction d'école.

Également, il y a eu une discussion relativement à la fusion de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et du service aux entreprises.

Il est indiqué que le comité de parents a approuvé tel que déposé : le plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école ainsi que la Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – suivi

La direction générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait une mise à jour quant au suivi du Plan d'engagement vers la réussite, notamment quant aux actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs.

Mme Lamonde fait notamment état de modalités d'un projet permettant d'améliorer la réussite scolaire pour certains élèves, soit le projet 294.

Différentes actions sont mises en place, soit le co-enseignement, les suivis d'évaluation, les classes hybrides où 50 % du temps est consacré aux mathématiques et au français et 50 % du temps aux matières d'une classe régulière, le tout dans un objectif que les élèves puissent réintégrer le programme régulier.

Au surplus, Mme Lamonde fait état d'autres actions qui permettraient d'atteindre les différents objectifs du Plan d'engagement vers la réussite, dont les tables pédagogiques, les moyens pour avoir des environnements favorisant le bien-être, etc.

Mme Lamonde rappelle que beaucoup de travail demeure à faire, mais que toute l'équipe travaille à la réalisation des objectifs.

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Modification au procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2024 - Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

390^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'après vérification, une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE l'erreur se retrouve à la page 1389 dans la section du procès-verbal intitulée : 9.5 Évolution du dossier des programmes pédagogiques particuliers – Information;

ATTENDU QUE l'erreur se retrouve à la phrase se lisant : « Cent pour cent des élèves du premier cycle pourront bénéficier de programmes pédagogiques particuliers par la suite, aux cycles subséquents 50 % des élèves pourront en bénéficier. »;

ATTENDU QUE la cible au projet éducatif de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin est plutôt que le taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier soit de 50 % d'ici juin 2027;

ATTENDU QUE cette erreur a été soulevée et qu'après vérification, il y a lieu d'effectuer une modification au procès-verbal adopté;

ATTENDU QUE la modification ne cible pas une résolution adoptée par le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE MODIFIER le procès-verbal adopté en reformulant la phrase qui se retrouve au premier paragraphe suivant la section 9.5, se lisant ainsi « Cent pour cent des élèves du premier cycle pourront bénéficier de programmes pédagogiques particuliers par la suite, aux cycles subséquents 50 % des élèves pourront en bénéficier. » en la remplaçant par la phrase : « La cible est que 50 % des élèves puissent bénéficier d'un projet pédagogique particulier. »;

DE MANDATER le secrétaire général afin d'inscrire la modification au livre des procès-verbaux conformément aux normes reconnues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Compte rendu du comité d'évaluation du directeur général - Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu des travaux du comité d'évaluation du directeur général, M. Sébastien Tardif. Celui-ci indique que les différentes actions administratives ont été considérées par le comité dans l'évaluation, dont notamment : le soutien aux écoles, le Plan d'engagement vers la réussite, la culture de réussite, le soutien à l'éducation des adultes, le plan d'action de la direction générale, les processus et outils mesurables, la rigueur, le soutien au conseil d'administration, ainsi que les rôles et responsabilités.

M. Barbeau précise qu'en fonction de l'évaluation faite, le directeur général à une évaluation au-delà des attentes.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Huis clos

10.1 Résiliation du contrat d'engagement - personnel enseignant – Huis clos – *Adoption*

391^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 19 h 34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

392^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, de lever le huis clos.

Il est 19 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résiliation du contrat d'engagement - personnel enseignant – *Adoption*

393^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE PRENDRE acte qu'une entente de principe quant à la résiliation d'un contrat d'engagement est intervenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Compte rendu du comité des ressources humaines - Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du dernier comité des ressources humaines. Lors dudit comité, il y a eu un résumé des besoins en matière de personnel qui seront à combler à l'occasion des bassins d'effectifs. Au total, 36 postes d'enseignants seront à pourvoir au mois d'août. Au niveau des professionnels, il y a la création de trois postes. Quant aux postes de soutien, certains postes de classe 2 seront de classe 1, tandis qu'au niveau de l'adaptation scolaire, il y aura 25 nouveaux postes à créer. En consultant le comité paritaire relatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), il y aura un travail fait pour le déploiement des ressources.

Un travail est également fait afin de rendre certains postes des services de garde plus attrayants, en modulant les heures.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

11.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 - Actes d'établissement – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

Celui-ci fait état de la recommandation du comité de parents et mentionne qu'aucun commentaire n'a été reçu des municipalités. M. Normand souligne les changements notamment au niveau de la fusion de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et du service aux entreprises.

394^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU que le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs dispensés par chaque école et centre, comme le prescrivent les articles 236 et 251 de ladite Loi;

ATTENDU qu'en tenant compte du plan triennal susmentionné, le Centre de services scolaire détermine la liste de ses établissements et établit les écoles et les centres en leur délivrant un acte d'établissement où il indique, selon les prescriptions des articles 39 et 100 de la LIP, le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre, le cycle ou la partie de cycle de l'ordre d'enseignement et la mention de l'éducation préscolaire d'une école, ainsi que le secteur de formation du centre;

ATTENDU que le conseil d'administration a adopté, aux fins de consultation, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, comme en fait foi la 376^e résolution adoptée le 10 avril 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Bergeron :

D'ADOPTER le plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 joint en annexe des présentes sous réserve d'indiquer le bon libellé pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à la page 4 et de fixer la date de son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024;

DE DÉLIVRER aux écoles et centres du Centre de services scolaire des Laurentides leurs actes d'établissement respectifs pour l'année scolaire 2024-2025, en considération du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles ci-adopté, ainsi que la liste des services dispensés en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1 Compte rendu du comité de vérification – Information

Point reporté à l'ajournement

12.2 Budget initial 2024-2025 et taux de la taxe scolaire – *Adoption*

Point reporté à l'ajournement

12.3 Résultats financiers au 31 mars 2024 – Information

Point reporté à l'ajournement

13.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**13.1 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – Adoption**

Point reporté à l'ajournement

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**14.1 Calendrier des séances 2024-2025 – Adoption**

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

395^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le conseil d'administration doit adopter un calendrier des séances ordinaires et en donner avis public;

ATTENDU que conformément à l'article 3.1 des règles de fonctionnement adoptées par la 362^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024, le calendrier desdites séances doit faire l'objet d'un avis sur le site Internet du Centre de services scolaire;

ATTENDU que les séances se déroulent le mercredi à 19 h, à la salle de la gouvernance du Centre de services scolaire des Laurentides au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU que s'ajoutent aux séances ordinaires des comités de travail et/ou des comités où des administrateurs doivent siéger tel que prévu par la loi, sous réserve d'une convocation;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances :

Des séances ordinaires auront lieu les mercredis 28 août 2024, 9 octobre 2024, 11 décembre 2024, 5 février 2025, 12 mars 2025, 9 avril 2025 et 11 juin 2025 avec un ajournement possible le 25 juin 2025.

Toutes les séances auront lieu à 19 h à partir du Centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, sous réserve du cadre légal permettant la tenue de séances virtuelles ou nécessitant des modalités différentes, auxquels cas un avis sera donné à cet effet conformément à la loi.

Des comités de travail du conseil d'administration sont également prévus aux dates suivantes : 13 novembre 2024 et 14 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique du 9 avril et 26 juin 2024

Point reporté à l'ajournement

14.3 Résolution pour l'abrogation ou une constatation d'abrogation de politiques – Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

396^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'il existe des politiques adoptées par le conseil des commissaires qui sont aujourd'hui obsolètes, qui ont été remplacées par d'autres encadrements ou qui sont devenues non pertinentes en vertu de changements législatifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service du secrétariat général et des communications et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ABROGER les politiques ci-dessous énumérées jointes en annexe en date de ce jour :

- Politique sur le sida;
- Politique relative à la gestion de l'éducation catholique;
- Boisson gazeuses dans les écoles primaires et secondaires;
- Fonctions et pouvoirs du directeur général reliés à la gestion courante;
- Politique : Participation des commissaires à des événements - congrès, colloques, sessions de perfectionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 Amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école – Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution. Il est précisé qu'une conclusion devrait être ajoutée, selon laquelle la politique remplace toute politique qui pourrait exister au même effet.

397^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'IL est requis en vertu de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* d'adopter une Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (ci-après la Politique);

ATTENDU QU'UN projet de Politique amendé a fait l'objet d'un lancement en consultation en vertu de la 383^e résolution du conseil d'administration le 10 avril 2024;

ATTENDU QUE l'adoption d'amendements à la Politique précitée doit être précédée d'une consultation auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents ainsi que d'une consultation publique conformément aux articles 212 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité que la politique puisse être mieux adaptée aux consultations publiques à venir, dont celles relatives à la détermination des aires de desserte des nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT les modalités de la consultation publique tel qu'édictées par la *Loi sur l'instruction publique*, les consultations effectuées et les avis favorables du comité de parents et du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école amendée jointe en annexe des présentes sous la cote **CA397-24** pour en faire partie intégrante en précisant que la politique remplace toute politique qui pourrait exister au même effet.

La politique entrera en vigueur le jour de son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le rapport d'activités a été transmis, il n'y a aucune question.

16.0 Affaires diverses

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état d'un enjeu de climatisation au niveau des écoles. Celui-ci explique qu'un parent a organisé la commandite pour l'installation de certains climatiseurs portables. Celui-ci explique qu'à court terme, il n'a pas été possible de donner suite à cette offre. Il est précisé que le suivi de la démarche entreprise nécessite une installation aux normes pour les écoles publiques et qu'il faut s'assurer de ne pas nuire à la qualité de l'air. Un suivi est fait à cet effet par le service des ressources matérielles.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fournit également de l'information quant à des rénovations majeures à l'école La Relève. Une analyse structurale a démontré que le toit requiert des travaux pour soutenir les charges de neige. Des travaux pour sécuriser le toit sont et seront donc effectués avant l'accumulation de neige. Le ministère de l'Éducation est interpellé dans le dossier.

Deux options sont envisagées : des rénovations majeures ou une demande de remplacement d'école. Des démarches sont à parfaire.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande s'il y a un plan de climatisation pour le Centre de services scolaire des Laurentides, en raison du climat qui devient de plus en plus chaud.

M. Tardif précise qu'il n'y a pas de budgets suffisants pour prévoir une climatisation pour tous les locaux.

17.0 Ajournement de la séance

398^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand, d'ajourner la séance au 26 juin 2024 à 19 h.

(Incidence : Il est 20 h 24).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président